Vouillé
VIENNE

ARRETE N° 151 V /2023
Réglementant la circulation et le stationnement sur la commune de Vouillé

Le Maire de la Commune de VOUILLE,
Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
Vu le code de la route et les articles R 37.1 et R 46,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la 8ème partie de la signalisation temporaire du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
Vu le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Considérant la demande de DAGUET TP en date du 17 juillet 2023, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement **rue Gambetta, entre la rue des Cités et la rue du Stade** ;

ARRETE

Article 1.- En raison des travaux de renouvellement du réseau et branchements d'eau potable, **la circulation sera interdite à tous les véhicules rue Gambetta, du carrefour de la rue des Cités jusqu'à la rue du Stade. Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers comme indiqué ci-dessous :**

- ✓ **Rue des Cités barrée momentanément, déviée par la rue de la Tour du Poile,**
- ✓ **Rue du Coquet barrée en partie basse, déviée par la rue du Grand Champ et la rue du Stade,**
- ✓ **Rue du Stade barrée, déviée par la rue de la Grand'Maison.**

Il sera interdit, à tous les véhicules, de circuler, de stationner et de dépasser.
L'accès sera laissé libre aux riverains et aux véhicules de secours.

Cet arrêté prendra effet le jeudi 20 juillet 2023 pour une durée prévisionnelle de 60 jours.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera posée par les services techniques de la Mairie de Vouillé.

Article 4.- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- DAGUET TP
- Monsieur le Commandant de la brigade de VOUILLE

Vouillé, le 18 juillet 2023

Éric MARTIN

MAIRIE DE VOUILLE (Vienne)

Par délégation du Maire,
l'adjoint,

François NGUYEN-LA

Mairie - 3 place François Albert – 86190 VOUILLÉ
Tél. 05 49 54 20 30
http://www.mairie.vouille86.fr/ courriel : mairie@vouille86.fr